

Faux et usage de faux

Le Camerounais détenait le récépissé d'une CNI gabonaise

SCOM
Libreville/Gabon

ABOUBAKAR Yaro, Camerounais de 36 ans, a été appréhendé par la brigade de gendarmerie de Bifoun, le vendredi 4 novembre dernier, pour faux et usage de faux. Le mis en cause a été en effet surpris avec le récépissé d'une Carte nationale d'identité (CNI) gabonaise. Sur ce document, il répondait au nom de Fabrice Beka B'Oyono. Déféré devant le procureur de Lambaréné, le lundi 7 novembre, l'usurpateur présumé a été admis à la maison d'arrêt locale. En partance pour Oyem, le chef-lieu de province du Woleu-Ntem, le véhicule à bord duquel se trouve le voyageur arrive au poste



Photo : D.R

Le récépissé présenté par le faux Gabonais au poste de contrôle.

Le certificat de résidence de Aboubakar : des données différentes de celles du récépissé.



Photo : D.R

de gendarmerie de Bifoun où, comme tous les autres, il est sommé de marquer un arrêt pour le contrôle. Pendant la vérification des pièces d'identité des passagers, Aboubakar Yaro présente aux agents le

récépissé de la carte nationale gabonaise évoqué plus haut. Il y est mentionné qu'il est Gabonais, âgé de 37 ans, né à Bitam, le chef-lieu du département du Ntem. Mais comme le diable se

cache dans les détails, les agents, parfaitement outillés pour dénicher les allogènes en situation irrégulière, soumettent l'intéressé à une foule de questions. Le voyageur suspect passe à côté de l'exercice

qui touche aussi bien aux aspects géographique, linguistique que culturel du lieu de naissance dont il se prévaut. Le faux Gabonais, pris au dépourvu, finira par décliner sa véritable identité, en présentant son cer-

tificat de résidence. Sur cette pièce dûment délivrée par la Direction générale de la documentation et de l'immigration du Gabon, les officiers de police judiciaire (OPJ) découvrent enfin le vrai nom de leur interlocuteur : Aboubakar Yaro. Mieux, ils apprennent qu'il s'agit d'un Camerounais, né le 16 mai 1980 à Mayo Dable. Il n'en faut pas plus pour que les pandores de Bifoun l'appréhendent et le placent en garde à vue. En attendant, sa langue se sera déliée, puisque le mis en cause a dit avoir bénéficié de la complicité d'un de ses amis à Oyem, son lieu de résidence actuel, pour obtenir le récépissé de la CNI gabonaise.

Auteur d'un vol présumé de voiture à Libreville

Eddy Mbang, stoppé à Bifoun, prend la fuite

SCOM
Libreville/Gabon

LES éléments de la brigade de gendarmerie de Bifoun, le chef-lieu du district de Bifoun-Abanga, ont interpellé le nommé Eddy Mbang, le samedi 29 octobre dernier. En effet, lors d'un contrôle documentaire du véhicule qu'il conduisait, et contrairement à ce qu'il aurait prétendu, les agents ont découvert que le mis en cause n'en était nullement le propriétaire. L'automobile en question a donc été arraisonnée. Mais l'indélicat, membre présumé d'un réseau de vente illicite de voitures, réussira lui-même à prendre la poudre d'escampette. Il se trouverait actuellement du côté de Bitam, le chef-lieu du département du Ntem, où les officiers de police judiciaire (OPJ) seraient à ses trousses. Le véhicule immobilisé, un Toyota Corolla, immatri-



Photo : D.R



Photo : D.R

Eddy Mbang, lors d'une précédente arrestation par les pandores de Bifoun. Photo de droite : Le véhicule dérobé par le fugitif a été restitué à sa propriétaire.

culé EM-645-AA, aurait été confié à Eddy Mbang par sa voisine, à Libreville, pour une transaction. En effet, il aurait fait comprendre à la propriétaire que des clients seraient prêts à déboursier suffisamment d'argent pour une location. Mais au lieu que le Corolla soit exclusivement exploité dans la capitale gabonaise, il se retrouve sur la route

nationale, à destination de Bitam. Dans un premier temps, le conducteur réussit à franchir, sans grande difficulté, les postes de contrôle établis entre le PK 9 et Kango. Parvenu à Bifoun, Eddy Mbang est intercepté par les pandores en faction, pour un contrôle de routine. Lors de la vérification des

pièces afférentes à la circulation du véhicule et des passagers se trouvant à bord, le conducteur arbore curieusement un chapeau pour dissimuler son visage. Mais l'un des officiers de police judiciaire (OPJ) reconnaît l'individu, étant entendu qu'il avait déjà fait l'objet d'une arrestation, il y a six mois, au même endroit. Sentant l'étau se res-

serrer autour de lui, le filou démarre en trombe, et une course-poursuite en vue de le rattraper commence. Dans la foulée, les éléments d'un autre poste de contrôle avancé reçoivent le signalement du véhicule en fuite et de l'individu à son bord. Lorsque ces derniers l'interpellent, Eddy Mbang se plie d'abord volontiers à l'ordre des

hommes en armes. Par la suite, il profite d'un instant d'inattention des agents pour prendre ses jambes à son cou. Direction, la brousse. « Les recherches entamées dans le périmètre n'ont rien donné. Le fugitif a dû sortir de sa cachette une fois la nuit tombée. Nous avons immédiatement joint le ministère des Transports, afin d'être mis en relation avec la propriétaire du Toyota Corolla volé. Cette dernière est venue le récupérer, le samedi 5 novembre dernier », indique un OPJ. Selon la direction des enquêtes de la brigade de gendarmerie de Bifoun, Mbang avait été arrêté et déféré devant le procureur de Lambaréné, il y a six mois, pour complicité d'immigration clandestine : il tentait d'aider à rallier Libreville une dizaine de "sans-papiers", embarqués dans le département du Ntem. Les mêmes renseignements indiquent qu'il se pourrait que Mbang soit un évadé de prison...

Lutte contre les stupéfiants à Kango

Mba Nze épinglé avec trois ballots de chanvre

SCOM
Libreville/Gabon

CELA fait un bon moment que les gendarmes de la brigade-centre de Kango sont sur les traces de Fabrice Mba Nze, un sujet gabonais de 26 ans, qui aurait décidé de faire fortune en écoulant du chanvre indien dans le chef-lieu du département du Komo. Cette activité il-

licite lui a valu d'être arrêté, le vendredi 4 novembre dernier. Après qu'une perquisition, à son domicile, a permis aux enquêteurs de mettre la main sur trois ballots. Le présumé dealer a été déféré, le lundi 7 novembre dernier, devant le procureur de Libreville. Il a été écroué à la prison centrale de Gros-Bouquet. L'investigation révèle que Fabrice Mba Nze a déjà été condamné, en 2012, par le tribunal de pre-



Photo : E-MM

Fabrice Mba Nze séjourné à Gros-Bouquet, depuis lundi dernier.

mière instance de Libreville. Il a, en effet, purgé un an d'emprisonnement ferme pour des faits identiques à ceux qui l'accablent aujourd'hui. Mais à peine sorti de taule, il retombe dans les mêmes travers. Aussi, va-t-il rapidement reprendre attache avec les réseaux d'approvisionnement du chanvre indien. On apprend même qu'il aurait revendu un stock considérable de stupéfiants ces derniers temps.

Mba Nze était cependant loin de s'imaginer qu'il était pisté, les limiers recevant régulièrement des informations sur ses faits et gestes, grâce à leur réseau d'informateurs. Aussi, une perquisition est-elle diligentée, le vendredi 4 novembre dernier, vers 5 heures. « Après avoir déniché les trois ballots, nous avons procédé à l'arrestation du mis en cause séance tenante », fait savoir un officier de police judiciaire

(OPJ). Pris en flagrant délit de détention du stupéfiant, le présumé dealer n'a pas fait languir les pandores trop longtemps, pour faire ses aveux. Il leur a même révélé qu'il écoulait sa drogue auprès des élèves, des forestiers et autres pêcheurs du chef-lieu du département du Komo-Kango. Mais concernant les noms de ses fournisseurs, il est resté muet comme une carpe. Imperturbable.